



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

Réunion du 8 Novembre 2021

Président : D. DRESCOT

Membres présents : JL. HAUSSLER (GEF), J. MALIN, R. AYMARD (U2C2F), P. PEALAT, P. PEZAIRE, B. VELLUT, D. RAYMOND.

Membres excusés : G. BUER (CTR Formation), E. BERTIN, J. SANTINI (UNECATEF), P. BERTHAUD (DTR).

Assiste : Jean Philippe PERRIN (Référént Administratif CRSEEF LAuRAFoot).

.....

RAPPEL : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr ou par courrier.

Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 / Correspondances diverses - Informations :

FC ANNONAY / Président M. BESBAS Rayane : Courriel du 04/11/2021 : Explications sur la situation de son éducateur M. KAYA Ali. Lu et noté.

IKEMEFUNA OLISA Anthony : Courriel du 03/11/2021 : Démission du SC CRUAS (R3 Poule K) depuis le 2 Novembre 2021.

Le Club du SC CRUAS doit demander un avenant de résiliation pour officialiser la démission de M. IKEMEFUNA OLISA Anthony.

FC BORDS DE SAONE (R2 Poule E) : Courriel du 07/10/2021 : Jérôme HAYEZ nommé responsable de l'équipe Seniors R2.

Le Club du FC BORDS DE SAONE doit demander un avenant de résiliation en faveur de M. GARRIDO Armand et un avenant de modification en faveur de M. HAYEZ Jérôme.

FFF (Olivier CARDON) : Courriel du 30/09/2021 : Interdiction de cumul visant les éducateurs à l'Article 12.4 du Statut.

FFF (Ayoub EI AMRANI) : Courriel du 29/10/2021 : Commande COPIL : Entraîneurs accédant en R1 ou R2 sur les 5 Dernières saisons.

PREAMBULE

Approbation du procès-verbal du 27 Septembre 2021 :

Le procès-verbal de la C.R.S.E.E.F. de la réunion du 27 Septembre 2021 est approuvé.

SECTION STATUT

2 / Demandes de dérogation :

AS LA SANNE ST ROMAIN (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Jérôme BEGOT reçue le 30/10/2021.

Considérant que M. Jérôme BEGOT est titulaire des Modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R1 Féminines.

Attendu que M. Jérôme BEGOT s'est engagé à s'inscrire à la certification du CFF3 durant la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Jérôme BEGOT puisse encadrer l'équipe évoluant en R2 Féminines de l'AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à son inscription et sa participation effective à la certification du CFF3.

AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU (Régional 1 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Mael CABAUD reçue le 30/10/2021.

Considérant que M. Mael CABAUD est titulaire des Modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R1 Féminines.

Attendu que M. Mael CABAUD s'est inscrit à la certification du CFF3 durant la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Mael CABAUD puisse encadrer l'équipe évoluant en R1 Féminines de l'AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3.

AS ENVAL MARSAT (R3 Poule D) : Demande de dérogation en faveur de M. CHICHPORTICH James reçue le 31/10/2021.

Considérant que M. CHICHPORTICH James est titulaire des modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3.

Attendu que M. CHICHPORTICH James s'est inscrit à la certification CFF3, durant la saison 2021-2022 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. CHICHPORTICH James puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 Poule D, de l'AS ENVAL MARSAT (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3.

CALUIRE FOOT FEMININ 1968 (Régional 1 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Gérard FAUS reçue le 27/09/2021.

Considérant que M. Gérard FAUS est titulaire des Modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R1 Féminines.

Attendu que M. Gérard FAUS s'est engagé à s'inscrire à la certification du CFF3 durant la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Gérard FAUS puisse encadrer l'équipe évoluant en R1 Féminines du CALUIRE FOOT FEMININ 1968 (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3.

RACING CLUB ALPIN FUTSAL (R1 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. TALIB Si Mohamed reçue le 16/10/2021.

Considérant que M. TALIB Si Mohamed, titulaire d'aucun diplôme, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Module Initiation, Module entraînement et FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors du RACING CLUB ALPIN, évoluant en R1 Futsal ;

Attendu qu'il s'est inscrit aux modules Initiation et Entraînement et à la certification du FSALB ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. TALIB Si Mohamed puisse encadrer l'équipe Seniors du RACING CLUB ALPIN évoluant en R1 Futsal (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la formation initiation, à la formation entraînement, et à la certification du Futsal de Base.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

MONTLUCON FOOTBALL (U15 R1 Poule B) : Demande de dérogation en faveur de M. Cyril COUTURIER, reçue le 18/10/2021.

Considérant que M. Cyril COUTURIER est titulaire des modules U13 et U15, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF2) pour encadrer l'équipe qui évolue en U15 R1.

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification du CFF2 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Cyril COUTURIER puisse encadrer l'équipe évoluant en U15 R1 poule B de MONTLUCON FOOTBALL (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, et à sa participation effective à ladite formation.

ET. S. TRINITE LYON (Seniors R2 poule E) : Demande de dérogation en faveur de M. BLAY Quentin, reçue le 19/10/2021.

Considérant que M. Quentin BLAY, titulaire du BMF, ne possède pas le niveau de diplôme requis (BEF) pour encadrer l'équipe qui évolue en R2 poule E Seniors.

Considérant que M. Quentin BLAY participe à la formation BEF pour la saison 2021-2022 et qu'il n'a pas exercé en qualité d'entraîneur au sein du Club, durant les 12 mois précédant la demande de dérogation, la Commission décide de ne pas accorder la dérogation demandée pour la saison 2021-2022, et rappelle au Club, que les seules dérogations prévues sont celles indiquées à l'article 12.3 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs de Football.

L'OUVERTURE (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. ETIALE Hicham reçue le 26/10/2021.

Considérant que M. ETIALE Hicham, titulaire des modules Initiation et Entraînement, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors de L'OUVERTURE Futsal, évoluant en R2 Futsal ;

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification du FSALB ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. ETIALE Hicham puisse encadrer l'équipe Seniors de L'OUVERTURE, évoluant en R2 Futsal (article 5.3 du Statut

Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la certification du Futsal de Base.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

O. ST GENIS LAVAL (R2 poule C) : Demande de dérogation en faveur de M. Sébastien DI PALMA reçue le 19/10/2021.

Attendu que M. Sébastien DI PALMA est titulaire du BMF.

Attendu que pour la saison 2019-2020, l'O. ST GENIS LAVAL évoluait en seniors R3 et que Sébastien DI PALMA était l'entraîneur principal en charge de cette équipe.

Attendu que M. Sébastien DI PALMA a donc permis à l'équipe seniors de l'O. ST GENIS LAVAL d'accéder au niveau R2.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Sébastien DI PALMA puisse encadrer l'équipe seniors de l'O. ST GENIS LAVAL qui évolue en R2 poule C (article 12.3.a du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs de Football).

Elle indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'Entraîneur dans ses fonctions.

Par ailleurs, la Commission incite l'éducateur à s'inscrire et à suivre effectivement la formation au titre à finalité professionnel requis (BEF).

SCAM CUSSETOIS (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de Mme Julie LAPLANCHE reçue le 19/10/2021.

Considérant que Mme Julie LAPLANCHE est titulaire des Modules U19 et U20 Seniors, elle ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines.

Attendu que Mme Julie LAPLANCHE s'est inscrite à la certification du CFF3 durant la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que Mme Julie LAPLANCHE puisse encadrer l'équipe évoluant en R2 Féminines du SCAM CUSSETOIS (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducatrice dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3.

AS DES CHEMINOTS ST GERMANOIS (R3 Poule C) : Demande de dérogation en faveur de M. TARNOWSKI Kevin reçue le 22/10/2021.

Considérant que M. Kevin TARNOWSKI est titulaire des modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3.

Attendu que M. TARNOWSKI Kevin s'est inscrit à la certification CFF3 durant la saison 2021-2022 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Kevin TARNOWSKI puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 Poule C de l'AS DES CHEMINOTS ST GERMANOIS (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3.

ES DRUMETTAZ MOUXY (R3 Poule E) : Demande de dérogation en faveur de M. David RITTAUD, reçue le 21/10/2021.

Considérant que M. David RITTAUD, titulaire des modules U19 et U20 Seniors, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3.

Attendu que M. David RITTAUD s'est inscrit à la certification CFF3, durant la saison 2021-2022 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. David RITTAUD puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 poule E de l'ES DRUMETTAZ MOUXY (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3.

Suivi de dossiers :

Suite à la décision du COMEX du 6 Mai 2021, les dispositions suivantes seront appliquées pour la saison 2021/2022 :

La dérogation peut être de nouveau accordée à condition de la redemander pour le même éducateur. Si elle concerne un autre éducateur, il sera fait application de l'article 12-3-a-c du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football

3 / Obligations d'encadrement :

Attention : nouvelles obligations d'encadrement en 2022/2023

Suite à l'accord du Conseil de Ligue du Samedi 29 Mai 2021, les obligations applicables pour la saison 2021/2022 seront les mêmes que celles des saisons 2019/2020 et 2020/2021 (CFF2 pour les championnats régionaux de jeunes R1).

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
Niveau	Diplôme (à minima)	Divers
R1	BEF	Contrat CDI ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DE FOOTBALL		
R3	CFF 3	
R1 Jeunes	CFF 2	
R1 et R2 Féminines Seniors et U18	CFF 3	
Futsal R1 et R2	Futsal Base	

La Commission encourage toutefois les clubs ayant des équipes jeunes concernées par les obligations ci-dessus ou susceptibles de l'être pour les saisons futures, à vérifier que leurs éducateurs possèdent les diplômes requis et, le cas échéant, à les inscrire en formation **dès que possible**, afin qu'ils répondent aux obligations du statut régional des éducateurs lors de leur mise en application.

4 / Présence sur le banc :

FCO FIRMINY INSERSPORT (R1 Poule B) : reçu le 03/11/2021 – M. MATALLAH Mohammed remplace M. TARDY Hervé suite à suspension (Journée du 6 Novembre 2021).

FC DU CHERAN (R1 Féminines) : reçu le 01/10/2021 - Mme DUMURGER Maeva remplace M. LOPEZ David (Journée du 24 Octobre 2021).

ALF Futsal (R2 Futsal) : reçu le 17/10/2021 - M. BERNARD Rémi remplace M. VALVERDE Santiago (Journée du 17 Octobre 2021).

FC SEYSSINS (R3 Poule E) : reçu le 22/10/2021 – M. MERICHE Faouzi remplacé par M. MATENCIO Jean-François (journée du 24/10/2021).

US BRIOUDE (R2 Poule A) : reçu le 18/10/2021 – M. JOLIVET Yvan remplacé par M. CULETTO Marc (journée du 23/10/2021).

US BRIOUDE (R2 Poule A) : reçu le 02/11/2021 – M. JOLIVET Yvan remplacé par M. VIGIER Cyril Jusqu'à la fin de saison.

5 / Etat de l'encadrement des Clubs :

FC RHONE VALLEES (REGIONAL 1) :

Considérant que M. CHOPPICK Herbert n'a pas répondu aux obligations prévues à l'article 6 du statut fédéral.

Par ces motifs, la CRSEEF considère que le Club du FC RHONE VALLEES n'a pas rempli l'obligation d'encadrement technique prévue à l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football. De ce fait, ladite Commission décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 180 Euros par match disputé en situation irrégulière (article 13 Bis du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football) :

FC RHONE VALLEES : Coupe de France 5^{ème} tour (17/10/2021), 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 540 Euros.

DOMTAC FC (R2 Poule C) :

La Commission constate que le Club est en infraction avec les articles 12 et 13 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football relatif à la désignation de l'éducateur principal titulaire au minimum du BEF ou de dérogation en ce sens.

De ce fait elle décide de pénaliser le Club d'une amende de 85 Euros pour la 4^{ème} journée du 23/10/2021.

FC PARLAN LE ROUGET (R3 Poule A) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait les modifications nécessaires à l'enregistrement de la licence éducateur de M. DA SILVA Carlos ;

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

FC PARLAN ROUGET : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

US MURATAISE (R3 Poule B) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait les modifications nécessaires à l'enregistrement de la licence éducateur de M. RIOM David ;

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

US MURATAISE : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

SEAUVE SP. (R3 Poule D) :

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

SEAUVE SP. : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

COGNIN SP. (R3 Poule E) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait les modifications nécessaires à l'enregistrement de la licence éducateur de M. NASRALLAH Hicham ;

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

COGNIN SP. : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

ANZIEUX FOOT (R3 Poule G) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait de demande de dérogation en faveur de M. RABHI Farid.

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

ANZIEUX FOOT : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

PONT DE CHERUY SO (R3 Poule J) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait de demande de dérogation en faveur de M. EL GASMI Hani.

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

PONT DE CHERUY SO : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

DOMERAT AS (R1 Féminines) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait de demande de dérogation en faveur de M. GILLE Frédéric.

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

DOMERAT AS : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

GP F. CHADRAC BRIVES (R2 Féminines) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait de demande de dérogation en faveur de M. SOLEILHAC Alexandre.

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros pour chaque match disputé en situation irrégulière :

GP F. CHADRAC BRIVES : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

J.O.G.A (R1 Futsal) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait de demande de dérogation en faveur de M. ASKRI Borhane.

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros, pour chaque match disputé en situation irrégulière :

J.O.G.A : 6^{ème} journée (24/10/2021), 7^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

PIERRELATTE ATOM SP. (R3 Poule J) :

Considérant qu'à ce jour, le Club n'a toujours pas fait les modifications nécessaires à l'enregistrement de la licence éducateur de M. QICHOU Rachid ;

La Commission constate que le Club est en infraction avec l'article 2 du Statut des Educateurs de la LAuRAFoot.

De ce fait, elle décide de pénaliser le Club jusqu'à régularisation de sa situation, d'une amende de 25 Euros pour chaque match disputé en situation irrégulière :

PIERRELATTE ATOM SP. : 4^{ème} journée (23/10/2021), 5^{ème} journée (06/11/2021), soit un total de 50 Euros.

6 / Formation continue :

La Commission invite les clubs, les entraîneurs et éducateurs à prendre connaissance des nouvelles modalités du plan fédéral de Formation Professionnelle Continue (article 6 du Statut Fédéral).

➤ Courriers / courriels reçus.

J. TRANCHANT : Courriel du 23/09/2021 : Réception de la liste d'exemption des Educateurs, membres de l'Equipe Technique Départementale du District de Savoie.

ALKACHEV Samuel : Courrier du 6/10/2021 : Demande d'exemption de suivi d'une session de Formation Professionnelle continue.

Liste des Educateurs ayant participé à la FPC des 22 et 23 Octobre 2021 à FEURS (42) :

- AFELLA Abdallah (GAND O. AVENIR LOIRE F.)	2578615486
- ANGLADE Nicolas (A. POUR ANIMATION CS. ST VIDAL)	538201482
- BERTRAND Eric (AS CRAPONNE)	2558623901
- BOUCHET Patrice (FC CHABEUILLOIS)	2520518756
- CECCHI Manuel (AS CRAPONNE)	1465310759
- CHAPELLON Eric (US BASSOISE)	2520527250
- DUSSUD Thierry (FC LOIRE SORNIN)	2520350411
- GIRAUD Kevin (US FEURS)	2558612337
- GOMES MOREIRA Danny (CONCORDIA FC)	2588635104
- GRANGE Aurélien (O.ST ETIENNE)	2543665726
- HIMA Yacine (FC LYON FOOTBALL)	2529409071
- IFOUZAR Zakari (LE CHATON F. ESTRABLIN)	2520244977
- KOSSINGOU Eric (CO CHATEAUNEVOIS)	2588641850
- LAOMEDON Jean Claude (CS DE VOLVIC)	510270179
- LAURENZANA Teddy (SC ST POURCINOIS)	1916820787
- MOHAMED SBA M'Hamed (FC VENISSIEUX)	2568617874
- MUNIER Jean Michel (F.C. EYRIEUX EMBROYE)	2518695720
- OUERTANI Amor (FC ST ETIENNE)	2544118929
- PELLEGRINI Jérôme (AS ENVAL MARSAT)	520924543
- VACHON Eddie (FC COURNON D'AUVERGNE)	520291758

➤ La Commission informe les éducateurs suivants qu'ils sont en infraction avec leur obligation de formation professionnelle continue et que leur licence ne sera pas délivrée tant qu'ils n'auront pas effectué une session **complète** :

- BEAL Henrick (ES DE VEAUCHE)	2511136675
- BEY Bruno (BF SPORTS INTERNATIONAL)	560913278
- BOSSY Stéphane (ARTAS CHARENTONAY FC)	2520243096
- BOUNOUAR Chérif (ST CHAMOND FOOT)	2529418437
- BOURECHAK Hamid (ST MARTIN D'HERES FC)	2538657293
- CARENZI Didier (FC SEYSSINS)	2500580594
- CATARSI Alessandro (FC CHAPONNAY MARENNES)	2339985811
- CHOPPICK Herbert (RHONE VALLEES FC)	2510953783
- COULIBALY Abdoulaye (ES DE VEAUCHE)	1012146401
- DERDERIAN Norvan (FC LIMONEST ST DIDIER)	2578628699

- DESSAIGNE Fabrice (AS MISERIEUX TREVOUX)	2519400914
- DEYRIEUX Guillaume (FC BORDS DE SAONE)	2519432989
- DIAFERIA Michael (GRENOBLE FOOT 38)	2519434382
- DUBOURGUAIS Ulrich (FC DOMBES BRESSE)	2529424959
- DUCOGNON Philippe (US MEYZIEU)	2511422213
- EZQUERRA Christophe (AS LA SANNE ST ROMAIN)	1411078917
- FLAUTO Sylvain (FC RHONE VALLEES)	2500013061
- FRANCO Julien (FC LIMONEST)	2020767271
- FRISON Mathieu (FC VAL LYONNAIS)	2543292716
- GARCIA Rémy (O. VALENCE)	2508672338
- GEORGES Olivier (VENISSIEUX FC)	540919705
- GIROUIN Thierry (O. VALENCE)	2520245451
- GONTHIER Thibaut (ES DE MANIVAL A ST ISMIER)	2538637673
- KEIFLIN Loïc (AM. S. DE DIEMOZ)	2548629321
- LACROIX Pascal (OC D'EYBENS)	2538641336
- LEGROS Cyril (FC COTE ST ANDRE)	2500710378
- LEOPOLDIE Jean-Michel (TEGG FC)	1565613096
- LESSIG Jonathan (SPORTING CLUB DE LYON)	1539582198
- LOIZZO Hervé (ST MARTIN D'HERES FC)	2511138303
- MARTIN Stéphane (STE S. ALLINGES)	2520248247
- MATE Sébastien (SPORTING CLUB DE LYON)	2328080836
- MEKKAOUI Sofiane (SPORTING CLUB DE LYON)	2508674274
- MESSAI Faouzi (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2538631647
- MILOUDI Salah Edine (SPORTING CLUB DE LYON)	2578626765
- PATISSIER Franck (ROANNAIS FOOT 42)	2500551816
- PERRIN Michel (O. ST ETIENNE)	2568630809
- POLSINELLI Olivier (US EST LYONNAIS FOOT)	2510948205
- PORTIER Isabelle (CS AMPHION PUBLIER)	2520544696
- RANCE Anthony (FC CHAMALIERES)	520923676
- ROCHETTE Florian (AS CHADRAC)	538212354
- SENOUSI Belgacem (C. OM ST FONTS)	2529423977
- SYLLA Idrissa (AS DOMERATOISE)	2544723976
- VACHER Romain (FC PONTCHARRA ST LOUP)	2508660218

➤ Les éducateurs suivants doivent obligatoirement effectuer leur formation continue au cours de la saison 2021/2022 :

- ALKACHEV Samuel (AS DE BARBERAZ)	2543856557
- ALLEX BILLAUD Gerald (A.S. ST PRIEST)	2520232804
- ALLIBERT Steve (US ANCONE)	2558621571
- ALLOUCHE Abdeslem (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2500559928
- ANDRADE CORTEZ Erwin (ET. S. VIRY)	2546446099
- ARAFA Abdessalem (AIX FC)	2543955566
- ARDHUIN Martin (FC BOURGOIN JALLIEU)	2558619652
- AYACHE Kevin (SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013)	2358044011
- BAMBA Abdoul Kharyme (AS THONON)	200400671
- BARRIERE Arthur (FC BOURGOIN JALLIEU)	2508676764
- BAUDRIER Nicolas (O. DE VALENCE)	2519429837
- BENABDALLAH Soufiane (AS ECULLY F.)	2538650287
- BENGUERNANE Karim (FC DU NIVOLET)	2520430201
- BERGAM Hassan (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2578642092
- BERNARD Julien (TEGG FC)	2519428095
- BERNARD Kelly (VALLEE DU GUIERS F.C.)	2528703038
- BERNARD Sébastien (F.C. DOMBES BRESSE)	2520522405
- BERRAK Ali (PLASTICS VALLEE FC)	1324017605
- BERROUKECHE Mehdi (AC RIPAGERIEN)	2598626085

- BERTHET Alban (HTE BREVENNE F)	2520429490
- BERTHIER François (FF YZEURE ALLIER AUVERGNE)	510273354
- BLANC Delphine (O. LYONNAIS)	2538658865
- BONCHE Pierre (ENT JEUNES LOIRE MEZENC)	538205650
- BONNEFOND Anthony (A.S. CHAVANAY)	2558618473
- BOSSET Régis (FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE)	838409558
- BOTTE Gerald (U.S. PONTOISE)	2599860444
- BOUDIER Sylvain (TEGG FC)	1320306379
- BOUJEAT Jérôme (US LA MURETTE)	2520520359
- BOULEE Dimitri (FBBP 01)	2543418191
- BOURGEOIS Samuel (US CREYS MORESTEL)	2510480889
- BOURNEL Maxime (AS MONTFERRANDAISE)	520923223
- BOYER Christophe (US FEILLENS)	811062020
- BRAULT Patrice (US LA MURETTE)	2568641197
- BROC Stéphane (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2510473247
- BROCHE Christian (FC DE HAUTE TARENTEISE)	2520235794
- BRUNIN Mathieu (FC CLUSES)	851817203
- BRUYAS William (AIX F.C.)	2500554560
- BURGIO Sylvain (SAINT CHAMOND FOOT)	2520432714
- BURNET Aurélien (FC LA SEMINE CHENE)	2538662126
- BURNICHON Géraud (FC D'ECHIROLLES)	2520428468
- BUSTOS Olivier (FC CROLLES BERNIN)	2511144800
- CAMPION Tony (FBBP 01)	1646015750
- CAPUANO Jérémy (RHONE SUD F.C.)	2510947772
- CARPENTIER Freddy (AS CANCOISE VILLEVOCANCE)	1931149801
- CASSET Cedric (AS ST PRIEST)	2548626735
- CASTAN Thierry (FC D'ANNECY)	370516139
- CAUNDAY Kevin (ENT. S. LANFONNET)	2520350103
- CERF Ludovic (O. NORD DAUPHINE)	2519421720
- CHAHBOUN Adil (FC TRICASTIN)	1756210637
- CHALAMEL Anthony (FC BORDS DE SAONE)	2529408947
- CHANEL Jean Sébastien (O. SUD REVERMONT 01)	2599864850
- CHAPPELON Baptiste (ANDREZIEUX BOUTHEON FC)	2518677029
- CHARANCE Luc (US CULOZ GRAND COLOMBIER)	2520229464
- CHARTIER Arnaud (AIN SUD)	560916120
- CHAVE Boris (US SUCS ET LIGNON)	2543140736
- CHERITI Mohamed (CHASSIEU DECINES FC)	2548622587
- CHIRAT Ludovic (AS ST ETIENNE)	2529400440
- CHOPARD Bruno (R.C. TOURNON TAIN)	2501561046
- CILBRASI Dimitri (AS CLERMONT ST JACQUES FOOT)	560916921
- CLAIN Maxime (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2568612945
- CLAVELLOUX Pierre Claude (AS ST ETIENNE)	1926840127
- CLEMENT Thibaud (AIN SUD FOOT)	2568628225
- CLOZEL Nicolas (F.C. MUZOLAIS)	2568620826
- COGNET Eric (FOREZ DONZY F.C.)	2500537600
- COLLAS Kevin (O DE VALENCE)	2518687162
- COLLIAT Laurent (OC D'EYBENS)	2520230683
- COMMANDEUR Adrien (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2518683736
- COULIBALY Abdoulaye (AS ST ETIENNE)	1012146401
- CROZIER Felix (AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE)	2508670080
- CURT Alexis (FBBP 01)	2545898543
- CUYNAT Christophe (ASJ FOOTBALLEURS DOMENOIS)	2520250685
- DAOUADJI Samir (FEYZIN C. BELLE ET.)	2510956151
- DA SILVA MEIRELES Fernando (FC CHARVIEU CHAVA)	2560001842
- DAUBOURG Raphael (FC BRESSANS)	2538625813
- DAVID Jean-Charles (CLERMONT FOOT 63)	538219175
- DE JESUS Kevin (AS ST ETIENNE)	2328118722
- DELPECH Marion (FC CROLLES BERNIN)	2598629265

- DE MARIO VAROLA Nicolas (FC D'ANNECY)	2518699285
- DEHIMAT Samir (AS ST PRIEST)	2528700236
- DEPERRAZ Vincent (A.S. DE MONTREAL LA CLUSE)	2598638958
- DESBIOLLES Eric (FC D'ANNECY)	2529416109
- DESBRUN Thomas (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2529412810
- DESGARDINS Renaud (US REVENTINOISE)	2519403230
- DI PALMA Sébastien (O. ST GENIS LAVAL)	2548611603
- DIAW Serigne (U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS)	520290834
- DIB Sofiane (CLUSES SCIONZIER FC)	2528719986
- DJELLAL Karim (FC D'ECHIROLLES)	2520250722
- DJOUAHRA Yanis (SPORTING NORD ISERE)	2588627606
- DUBUCQ Quentin (F. SUD GESSIEN)	2543398980
- DUBUIS Mathieu (AS DE MONTCHAT LYON)	2528701059
- DUCHALET Marion (S.A. THIernois)	2545498829
- DUCHEMANN Melissa (FCO DE FIRMINY INSERSPORT)	1726242455
- DUFAYET Lionel (AURILLAC FC)	520920294
- DUFRAISE Patrice (FC CHAMALIERES)	538208685
- DULAC Damien (C.S. NEUVILLOIS)	2508664371
- DUMAS Grégory (GOAL)	2548625276
- DURANTET Jean-Michel (ROANNAIS FOOT 42)	2520231015
- DURON Fabien (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	538214656
- DUSSOLIER Jérémie (O. LYONNAIS)	1002145649
- ELZEARD DE ST SYL Michael (RC DE VICHY)	538202885
- EMPEREUR Yoann (FC D'ANNECY)	2520429774
- EYMARD Jeremie (CONDRIEU FC)	2578622361
- FALCOZ Nicolas (CA MAURIENNE)	2519405158
- FARAMAZ Franck (US ANNECY LE VIEUX)	200408335
- FAUVEY Jules (AS ST ETIENNE)	838415817
- FAVERJON Marc (FOOTBALL EN MONT PILAT)	2520346158
- FAVERO Stéphane (US CREYS MORESTEL)	2520246462
- FEDRIGO Thomas (FC D'ANNECY)	811326947
- FENAZI Fahmi (FC D'ANNECY)	2520350119
- FERES Jeremy (RETOURNAC SP.)	2543867232
- FERNANDEZ Stephane (F. C. SUD OUEST 69)	2520229125
- FIGUERAS Xavier (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2578611181
- FLEURY Guillaume (US FEILLENS)	2568629859
- FOREST Ludovic (US SANFLORAINE)	520357758
- FOURNIER Jérôme (CLERMONT FOOT 63)	520379536
- FRANCOIS SAUNIER Arthur (FC VILLEFRANCHE)	2543774667
- FRANCON Nicolas (US ISSOIRE A. DU MAS)	560914771
- FRASCA Nathalie (SPORTING NORD ISERE)	2578620327
- FREISSEIX Aurélien (A.S. DE MONTREAL LA CLUSE)	1119308510
- GAFFIE Michel (AS ST JUST ST RAMBERT)	2529403198
- GAILLARD Cyril (US ANNECY LE VIEUX)	2558627662
- GAY François (RIORGES FC)	2520244089
- GELARD Eric (CLERMONT FOOT 63)	500350415
- GENESTOUX David (MONTLUCON FOOTBALL)	540919705
- GENEYTON Emile (FC VILLEFRANCHE)	2543947723
- GONCALVES Christophe (FRATERNELLE AM LE CENDRE)	520087634
- GONZALEZ Roberto (RC RIOMOIS)	520920281
- GOUJON Corentin (VENISSIEUX FC)	2518677878
- GOUSSE Nicolas (FC D'ANNECY)	2267713616
- GRANGE Bernard (AS ST ETIENNE)	2578610752
- GRANTURCO Stéphane (AS ST PRIEST)	2510463821
- GRAS Nicolas (FC D'ECHIROLLES)	2538661340

- GRAVA Franck (AIN SUD FOOT)	2500536521
- GRILLON Sébastien (CLERMONT FOOT 63)	1020385892
- GRIZARD Quentin (ENT. JEUNES LOIRE MEZENC)	550912427
- GUICHARD Jérôme (O. ST GENIS LAVAL)	2510696914
- GUILLOT Clément (FC ST CYR COLLONGES)	2588639763
- HAFID Kamel (CS AMPHION PUBLIER)	2520430059
- HALICKY Yoan (CS VIRIAT)	2519406900
- HANUS Guy (CEBAZAT SP.)	550915551
- HARMAND Sébastien (TEGG FC)	320546772
- HARRACHE Kamal (US MAJOLAINE MEYZIEU)	2518675118
- HARRAGUIA Aziz (US DU MONT BLANC PASSY)	2510697688
- HARRISON Steeven (MOULINS YZEURE FOOT 03)	2127566747
- HASNI Khaled (ESP. CEYRATOISE)	1756220428
- HASSAINE Majid (AM LAIQ MIONS)	2511129617
- HASSAINE Majid (AM. LAIQ. MIONS)	2511129617
- HAUW Alexandre (O. NORD DAUPHINE)	2500015923
- HEL Sébastien (AS DU LAC BLEU)	1637107501
- HENRY Antoine (US CHATTOISE)	480612629
- HOUNA Kamel (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	1731013151
- HRAOUBIA Ramzi (ENT. DU RACHAIS)	2568631021
- HUMBERT Maxime (FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES)	2598638134
- IKEMEFUNA OLISA Anthony (S.C. CRUASSIEN)	2543354342
- IMPROTA Antonio (A.S. VER SAU)	2520229025
- INNECCO Patrick (FC AUBIEROIS)	520380144
- JALLET Christophe (LAPALISSE AA)	538207720
- JARROUX Johann (CSA POISY)	2520525396
- JASPERO Fabien (VENISSIEUX F.C.)	2588643477
- JOLIVET Yvan (U.S. BRIOUDE)	538204481
- JOTTEUR Pauline (US VALLEE JABRON)	2598625289
- JOUANNY Cedric (CS DE VOLVIC)	538202725
- JOUD Corentin (AS DU DOLON)	2508665145
- JUBAN Mickael (FC ESPALY)	538201495
- KAGNI Daniel (SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ)	2520921297
- KARILAOS Nicolas (GOAL FUTSAL CLUB)	2519427816
- KERNAFI Rayane (CASCOL OULLINS)	2546076689
- KORKMAZ Koncagul (FC VILLEFRANCHE)	2545509663
- LA PIETRA Laurent (FC LYON)	2548615448
- LAGRANGE Morgan (AS MONTFERRANDAISE)	520806604
- LANGERON Martin (JONQUILLE S REIGNIER)	2548635250
- LAOUAR Houcine (FC D'ECHIROLLES)	2520434311
- LASSALLE Yoann (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2543011815
- LAZZAROTTO Frederic (FC LA TOUR ST CLAIR)	2520250898
- LAURCIE Nicolas (AS MONTFERRANDAISE)	538203044
- LAURENT Patrick (US GIEROISE)	2538662396
- LAVAL Christophe (AS CRAPONNE)	2520231549
- LAVIGNE Fabien (AS PORTUGAISE VALENCE)	2520241904
- LAVIGNE Lionel (CERC. S. ARPAJONNAIS)	538214350
- LE DUAULT Mickael (CS MEGINAND)	2508666357
- LE ROUX José (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2210624626
- LEBOUCHER Isabelle (US VETRAZ MONTHOUX)	2510086716
- LCONTE Bertrand (FC DU NIVOLET)	2529400046
- LECOQ Guillaume (FC VOIRON MOIRANS)	2568626898
- LEFEVRE David (US.S. REVENTINOISE)	2500705828
- LENZI Mathieu (US SEMNOZ VIEUGY)	2520429874
- LEVE Henri (CS VVA)	2411367662
- LORI Valentin (SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013)	2519419157

- LORILLO Jean-Marie (ST CHAMOND FOOT)	2538652350
- LUCAS Pierre Alexandre (ET. S. FILLINGES)	1020667626
- LYCZYNSKI Mariavah (F.C. DE FONTAINES)	2578634362
- MACHELART Xavier (FC DE LA VALDAINE)	2519411890
- MADI Fahad (AS DE MONTCHAT LYON)	2544639283
- MADONI Ugo (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2398035605
- MAES Jonathan (US FEURS)	2418328110
- MAGNIER Jérémy (LEMPDES SP.)	2544512918
- MAKHLOUF Ahlali (AM. LAIQ. MIONS)	2546207227
- MANAS Romuald (AIN SUD FOOT)	2519439731
- MANDES Norbert (US GRAND MONT LA BATHIE)	2520252992
- MANIFICAT Fabien (MONTMELIAN A)	2508691964
- MANSER Karim (US ANNEMASSE)	2519409756
- MARGAIN Mathieu (O. LYONNAIS)	2578615869
- MARGOTTAT Michael (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2548620208
- MARTIN Cyril (US LA MURETTE)	2598614395
- MARTINET Frederic (RC VICHY)	520461461
- MARTINEZ Cyrille (U. MONTILIENNE S.)	2520352620
- MARTINS Raoul (US PONTOISE)	2520521422
- MATHIEU Cedric (F.C. VELAY)	520462881
- MATHIEU Cedric (VELAY F.C.)	520462881
- MATS Christophe (TEGG FC)	2598611547
- MAURICE David (FC VERSOUD)	2510946499
- MAURIELLO Rafael (FC ANNONAY)	2548618716
- MAURIZIO Romain (EV. S. GENAS AZIEU)	2578618133
- MELOUAH Rafike (FC VILLEFRANCHE)	2520352685
- MERCIER GALLAY Victor (TEGG FC)	2588636883
- MERLE Jacques (AURILLAC FOOTBALL CLUB)	540910536
- MIECH Bertrand (ESP. CEYRATOISE)	570913323
- MOHAMED SBA M'Hamed (VENISSIEUX FC)	2568617874
- MOLLON Romain (ESB. FOOTBALL MARBOZ)	1806528295
- MONBOBIER Christophe (O. SALAISE RHODIA)	2500554076
- MONFRAY Stéphane (F.C. LA SEVENNE)	2538647276
- MONTEIRO Eric (GRENOBLE FOOT 38)	2500547503
- MOREAU Damien (MONTLUCON FOOTBALL)	590000221
- MOREAU Jacques Antoine (ACS MOULINS FOOTBALL)	538212582
- MOREIRA Francisco (FC ST ETIENNE)	2543730617
- MOULAY Karim (CS MEGINAND)	2510698977
- MOULIN Florent (HAUT LYONNAIS)	420751007
- MOUTIEV Tamerlan (LYON LA DUCHERE)	2547214017
- MOUTOUSSAMY David (ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.)	2519412844
- MPOSA GONDA Edgar (SUD CANTAL FOOT)	2378039901
- MUGNIER Martin (GFA RUMILLY VALLIERES)	2598612546
- MZE Chamssoudine (GRAND OUEST ASSOCIATION LYO)	2578633741
- NAVAS Sébastien (E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER)	2558627010
- NAYAGOM Yvrin (FC CHARVIEU CHAVAGNEUX)	2520525258
- NEEL Pascal (SORBIERS LA TALAUDIÈRE F)	2520251542
- NICOLEAUD Thierry (LYON LA DUCHERE)	2520894612
- NORIS Simon (CS DE BELLEYSAN)	2568632180
- NOUGUE Herald (AIN SUD FOOT)	2588612265
- NOUVEL Pascal (F.C. CHABEUILLOIS)	2529422852
- OLIVET Ludovic (CS DE BELLEYSAN)	2528715524
- PALISSE François (ES BOULIEU LES ANNONAY)	2520251491
- PATERI Thomas (ENT S. DE TARENTEISE)	2543221797
- PAUBEL Eric (AS ST LAURENTIN)	851810303
- PAYZAC Julien (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE)	520290444

- PAZ AGUILAR Martin (LYON LA DUCHERE)	2545298863
- PEDREIRO Victor (FC CHAPONNAY MARENNES)	2500537311
- PELLETIER Sébastien (US FEILLENS)	2510956912
- PENANDO Stephane (FC CHAMALIERES)	520574810
- PERIE Franck (CERC S. ARPAJONNAIS)	1092116414
- PERNET Sigolène (FC VILLEFRANCHE)	2588633276
- PERNEY Julien (ENT DE TARENTOISE)	2027119020
- PERONI Anthony (F.C. VAREZE)	2519421706
- PERONIN Jean-Paul (TEGG FC)	1730060298
- PERRET Benjamin (AS D'ATTIGNAT)	2598619701
- PERRET Renaud (YTRAC F.)	560918286
- PESSEMESSE Jonathan (VELAY F.C.)	538211605
- PEZAIRE Pascal (US BLAVOZY)	520921896
- PIANTANIDA Stéphane (US DOLOMOISE)	1896526926
- PICOT Nathan (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	2518676127
- PIERRON Vincent (ENT.S. REVERMONTTOISE)	2518677210
- PIRES RODRIGUES André (AS MARTEL CALUIRE)	9602223888
- PITARD Julien (F.C. D'ANNECY)	2520525041
- PLACHOT Fabien (ACS MOULINS FOOTBALL)	538202053
- PLANCHE Karl (CHASSIEU DECINES FC)	2520237900
- PLOUVIN Mickael (FC VAREZE)	2518689996
- PONCET Michael (FC MEYS GREZIEU)	2519404539
- PONTVIANNE Alexandre (AS EMBLAVEZ VOREY)	540920457
- PRIMARD Raphael (ESB F. MARBOZ)	2520245898
- PULERI Christophe (ST PRIEST EN JAREZ)	2538621735
- QUIGNETTE Malou (TEGG FC)	2543652148
- RABAULT Sébastien (FC VILLEFRANCHE)	2578615100
- RABEYROLLES Marion (CLERMONT FOOT 63)	2543108040
- RAVEL Jérôme (SA THIernois)	520094144
- RAYNAUD Alexis (ACS MOULINS)	538211331
- REBOURG Andrew (AS THONON)	2528713230
- REURE Kevin (RC DE VICHY)	520923209
- REVEYRON Philippe (CLUB SPORTIF DE BELLEYS)	2598639133
- RIBES Eric (SC BOURGUESAN)	2520921359
- RIBEYRON Eddie (SAUVETEURS BRIVOIS)	580913360
- RIBOULET Jeanlin (SA THIernois)	538216708
- RICHAUD Christophe (A. VERGONGHEON ARVANT)	530911624
- RIFFAULT David (US EST LYONNAIS FOOT)	1011067309
- RIGAUD Adrien (HAUTE COMBRAILLE FOOT)	1172419133
- RIOLO Mathieu (DOMTAC FC)	2578630103
- RIOUX Nicolas (A.S. CRAPONNE)	2519416472
- ROBERT Didier (A. VERGONGHEON ARVANT)	510714135
- ROBINEAU Corentin (O. DE VALENCE)	2598626071
- RONGONI Paolo (O. LYONNAIS)	2545726982
- ROTH Mathieu (DOMTAC FC)	2519430354
- ROUMEAS Patrick (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2520244751
- SADIK Abd el fatah (AURILLAC FC)	1320592012
- SAHUC Jeremy (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE)	590911957
- SAINT LEGER Maxime (U.S. SANFLORAINE)	511378522
- SALE Adrien (TEGG FC)	2518689675
- SALMI Jaouad (ES DE VEAUCHE)	1846510282
- SAMATE Chek (VENISSIEUX FC)	2543512260
- SANCHEZ David (ET. S. CHILLY)	2510473520
- SAXEMARD Thierry (ET. S. FOISSIAT ETREZ)	811823145
- SCHONARD Nicolas (PLASTICS VALLEE F.C.)	2529423977
- SCOZZARI BAI0 (GOAL)	2548624417
- SERENA Jonathan (FC DE HAUTE TARENTOISE)	2548622443
- SEVESTRE Kévin (AC.S. MOULINS FOOTBALL)	520921322
- SIKORSKI Eric (AS NORD VIGNOBLE)	520919420

- SOUCHIERE Bruno (VELAY FC)	538208043
- SOUMAH Mohamed (OLYMPIC SATHONAY CAMP F.)	2598622305
- SYLVESTRE Matthieu (O. DE VALENCE)	2558615307
- TALON Lionel (HAUTS LYONNAIS)	1986833692
- THETIER Aymeric (ANDREZIEUX BOUTHEON F.C)	2520523212
- THOMAS Luc (US ECOTAY MOINGT)	2511136949
- TONIUTTI Valentin (DOMTAC FC)	2598641508
- TRAORE Ousmane (F.C. D'ECHIROLLES)	183100053
- TRAVERSAZ Remi (ENT. S. THIEZ)	2519408878
- TROPEA Graziano (CA MAURIENNE)	2510791126
- TURCANO Julien (FC VAULX EN VELIN)	2520434848
- TUREAU Sylvain (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	510715082
- VARTANIAN Thomas (EV. S. GENAS AZIEU)	2529415251
- VAZ DO REGO Stéphanie (ET. S. MEYTHET)	1272011759
- VERGER Romain (US PONTOISE)	2529415969
- VERNAUDON Sylvain (AS CHADRAC)	540920311
- VERNAY Damien (ROANNAIS FOOT 42)	2578628598
- VEYRIER Florent (O. SALAISE RHODIA)	2520241754
- VIAENE Baptiste (FC DU NIVOLET)	1152421554
- VIEIRA CORREIA Patrick (U.S. SEMNOZ VIEUGY)	2578616350
- VIGO Florent (US VALLEE DE L'AUTHRE)	500925482
- VIOLLET Benoit (MARIGNIER SPORTS)	2519402826
- VOCANSON Thibaut (F.C. ROCHE ST GENEST)	2598612344
- YAHY Mohamed (U.S. ANNECY LE VIEUX)	2520348135
- YASSINE Mehdi (FC CLERMONT METROPOLE)	2545607270
- YVES Matthieu (AURILLAC F.C.)	520657608
- ZACCARIA Jean Pierre (GRENOBLE FOOT 38)	2529407649
- ZAMBITO Gaëtan (F.C. VALLEE DE LA GRESSE)	2599864028
- ZANCHI Laurent (FC EPAGNY METZ TESSY)	1338801425
- ZOCCO Sandro (FC CHABEUILLOIS)	2510696028
- ZOU Jessy (FC LYON)	2528716700
- ZUBAC Vedran (US BEAUMONTOISE)	540914626

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Pôle formations : formations@laurafoot.fff.fr. Ou consulter le catalogue et le calendrier des sessions de formation professionnelle continue pour la saison 2021/2022, sur le site internet de la LAuRAFoot.

Date prochaine C.R.S.E.E.F. : 20/12/2021 à 18 h 00.

Le Président,

Le secrétaire,

D. DRESCOT

P. PEALAT